

La MRC vous informe

Août 2018



Rénovation domiciliaire : aide financière disponible

Vous êtes propriétaires-occupants, à **revenu faible ou modeste**? **Vous vivez en milieu rural** et devez effectuer des travaux visant à corriger des déficiences majeures à votre résidence? Vous pourriez être éligibles au programme RénoRégion.

L'aide financière offerte sous forme de subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser une somme maximale de 12 000 \$ par bénéficiaire. Les résidences éligibles sont celles dont la valeur uniformisée, excluant le terrain, est évaluée à 115 000 \$ ou moins.

Le revenu annuel du ménage est pris en compte pour avoir droit à cette subvention. Basé sur la déclaration de revenus fédérale de 2017, celui-ci ne doit pas excéder : 29 000 \$ pour un ménage d'une personne ou un couple; 33 000 \$ pour un ménage de deux à trois personnes; 39 500 \$ pour un ménage de quatre à cinq personnes et 55 000 \$ pour un ménage de six personnes et plus.

Les citoyens intéressés trouveront le formulaire d'inscription et des informations sur le site de la MRC : mrcmaskoutains.qc.ca/fiscalité/renovation-domiciliaire.

Infos : Anne Rivard au 450 774-3130.

Vous exploitez un petit commerce au détail ou offrez des services professionnels ou communautaires? Le programme Petits établissements accessibles (PEA) de la SHQ aide à rendre votre établissement accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. L'aide financière couvre jusqu'à 75 % du coût des travaux admissibles, maximum 15 000 \$. Lancé en juin 2018, ce nouveau programme de la SHQ est géré par la MRC pour les **16 municipalités rurales** du territoire.

Infos : Anne Rivard au 450 774-3130.

Fonds de développement rural

Jusqu'au 15 octobre pour soumettre vos projets!

La MRC encourage les organisations locales à déposer une demande de financement pour les aider à concrétiser des initiatives qui contribueront au développement des milieux ruraux.

Les organismes admissibles peuvent provenir des réseaux de loisirs, de la culture, de l'environnement, du patrimoine ou des services sociaux et couvrir en tout ou en partie la MRC des Maskoutains. Ils sont invités à déposer leurs demandes avant le 15 octobre, à 16 h. Les projets soumis doivent être basés sur les enjeux reliés à la Politique du Fonds de développement rural de la MRC.

Les détails sur la Politique, les critères d'admissibilité et les procédures à suivre se trouvent sur le site Internet de la MRC, sous l'onglet « Développement économique/financement ».

Infos : Steve Carrière au 450 768-3005.



Le Comité de bassin versant du Ruisseau des Salines a agrandi son territoire d'action, passant ainsi de 14 km² à 28 km². Désormais, les actions du comité viseront quatre bassins versants contigus plutôt qu'un seul. Le territoire s'étend dorénavant jusqu'à Saint-Barnabé-Sud.

Cet automne, grâce à la participation des élèves du programme Opération PAJE, certains aménagements de bandes riveraines et l'installation d'un réseau de nichoirs à hirondelles bicolores seront entrepris.

Infos : Anolise Brault au 450 774-3156.

Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 768-3001.

Rendez-vous sur mrcmaskoutains.qc.ca pour tous les détails.